

INFORMATION A LA POPULATION

Déroulement des saisons de chasse 2010-2011

(EXTRAIT - RESUME - en cas de divergence avec les textes légaux en vigueur, seuls ces derniers font foi)

Type de permis	Espèces chassables	Dates d'ouverture et de fermeture	
		2010	Jours de chasse
A Générale	Chevreuil, lièvre, lièvre variable, sanglier (sauf laie suitée), le ragondin, le rat musqué, le renard, le blaireau, la martre, la fouine, le chien viverrin, le raton laveur, le chat haret, le grèbe huppé, le cormoran, le canard colvert, les sarcelles d'été et d'hiver, les fuligules milouin et morillon, le garrot à œil d'or, la foulque macroule, le pigeon ramier, la tourterelle turque, le pigeon domestique retourné à l'état sauvage, la corneille noire, la pie, le geai des chênes	1.10 – 29.10	Lu-ma-je-ve
	Tétras-lyre	18 au 29.10	Lu-ma-je-ve
	Bécasse	Du 1 ^{er} jour de la chasse générale au 14 décembre	Lu-ma-je-ve
Chasse spéciale	Bouquetin	2.9 pour ♀ 3.9 pour ♂ 6, 24.9	
Co, C1	Chamois	16, 17, 20 au 24.09	
Chasse spéciale	Chamois Jura	16, 17, 20, 21.09 et 13, 14, 16, 17.12	
B. Alpes	Cerf, daim	8, 9, 10, 13, 14, 15.09 et 3, 10, 17, 24.11	
B. Jura	Cerf, daim	27.10, 3, 10, 17, 24.11, 1, 8, 15.12 et 5, 12.01.11	
D Restreintes mammifères	Le ragondin, le rat musqué, la martre, la fouine, le chien viverrin, le raton laveur, le chat haret	01.11.10 au 15.02.11	Lu-ma-je-ve
	le renard	02.09.10 au 15.02.11	Lu-ma-je-ve novembre, décembre et janvier : + sa
	Sanglier (sauf laie suitée) le Département décidera de la fermeture anticipée ou de la prolongation de cette chasse en fonction de l'évolution des prélèvements.	02.09.10 au 31.01.11	Lu-ma-je-ve novembre, décembre et janvier : + sa
	Blaireau	01.10.10 au 14.01.11	Lu-ma-je-ve
	La corneille noire, la pie, le geai des chênes	01.10.10 au 15.02.11	Lu-ma-je-ve
E Restreintes oiseaux	Le grèbe huppé, le cormoran, le canard colvert, les sarcelles d'été et d'hiver, les fuligules milouin et morillon, le garrot à œil d'or, la foulque macroule, le pigeon ramier, la tourterelle turque, le pigeon domestique retourné à l'état sauvage	01.11.10 au 31.01.11	Lu-ma-je-ve
	La corneille noire, la pie, le geai des chênes	01.10.10 au 31.01.11	Lu-ma-je-ve
G Léman	Le grèbe huppé, le canard colvert, les sarcelles d'été et d'hiver, les fuligules milouin et morillon, le garrot à œil d'or, la foulque macroule	1.10 – 31.12	Lu –ma-je-ve
H Neuchâtel	Le grèbe huppé, le canard colvert, la sarcelle d'hiver, les fuligules milouin et morillon, la foulque macroule	01.10.10 au 31.01.11	Lu-ma-me-je-ve-sa - sauf la Toussaint et le jour de Noël
I Morat	Le grèbe huppé, le canard colvert, la sarcelle d'hiver, les fuligules milouin et morillon, la foulque macroule	01.10.10 au 31.01.11	Lu-ma-me-je-ve-sa - sauf la Toussaint et le jour de Noël
F Piégeage	La martre, la fouine, le renard	01.11.10 au 31.01.11	Lu-ma-je-ve

Pour de plus amples informations, nous vous prions de contacter l'un des sept surveillants permanents de la faune du canton :

Circ.	Région	Nom	Téléphone	Natel
1	Nyon – La Côte	Dominique Morel	022-368.17.55	079-237.42.57
2	La Vallée – Orbe	Patrick Deleury	022-368.17.01	079-237.42.56
3	Orbe – Yverdon – Grandson	Alain Seletto	024-557.71.90	079-237.42.58
4	Morges – Cossonay	Luc Jacquemettaz	021-557.86.16	079-237.42.59
5	Gros de Vaud – Lausanne - Jorat	Christian Jaquet	021-557.15.95	079-237.42.60
6	La Broye – Yverdon	Pierre Henrioux	026-662.12.73	079-237.42.61
7	Oron – Lavaux - Vevey	a.i. Christian Jaquet	021-557.15.95	079-237.42.60
7	Aigle	a.i. Jean-Claude Roch	024-492.23.50	079-230.53.49
8	Aigle – Pays-d'Enhaut	Jean-Claude Roch	024-492.23.50	079-230.53.49